

Partie 3

RENTES, PENSIONS, ALLOCATIONS

AVANT-PROPOS.....	32
-------------------	----

SYNTHESE GÉNÉRALE.....	32
------------------------	----

PENSIONS DE VIEILLESSE

Infographie.....	35
Les 50 principaux pays de résidence à l'étranger.....	36
Historique sur 10 ans.....	38

ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Les 50 principaux pays de résidence à l'étranger.....	39
Historique sur 10 ans.....	41

RENTES D'AT-MP

Les 25 principaux pays de résidence à l'étranger.....	42
Historique sur 10 ans.....	43

PENSIONS D'INVALIDITÉ

Les 25 principaux pays de résidence à l'étranger.....	44
Historique sur 10 ans.....	45

CAPITAUX DECES

Les 20 principaux pays de résidence à l'étranger et historique sur 10 ans.....	46
-----------------------------------------------------------------------------------	----

Avant-propos

Les rentes, pensions et allocations détaillées dans ce chapitre correspondent aux montants réellement versés au cours de l'année 2021 (nets de cotisations et de C.S.G., et nets d'impôts, sauf les rentes d'AT-MP et les capitaux décès qui sont exonérés de tous prélèvements sociaux et d'impôt) par les organismes français de sécurité sociale, et non les montants dus au titre de 2021. Toutefois, pour les pensions de vieillesse, la Cnav utilise désormais, pour produire ses statistiques, une méthode basée sur les droits ouverts au 31 décembre. Ainsi, il ne s'agit plus de données comptables (versements tenant compte des indus, rappels, acomptes ou annulations), mais de montants calculés à partir de la validité des droits des pensionnés.

En ce qui concerne les effectifs, il s'agit du nombre de bénéficiaires différents ayant un droit ouvert au 31 décembre 2021 (titulaires d'une rente d'AT-MP, d'une pension d'invalidité ou d'une allocation de retraite complémentaire) ou ayant perçu une prestation en 2021 (capital décès ou allocation de veuvage). Cependant, s'agissant plus particulièrement des pensions de vieillesse, le « nombre » s'entend comme étant celui des droits en cours de validité au 31 décembre. En effet, l'assuré qui a cotisé à plusieurs régimes de retraite au cours de son parcours professionnel bénéficie du versement d'une pension par chacun de ces régimes (il est appelé polypensionné et est alors compté plusieurs fois).

Ces rentes, pensions et allocations dues par la France à des bénéficiaires résidant à l'étranger sont versées directement aux intéressés par les institutions françaises débitrices, à l'exception du Gabon et du Mali.

En effet, pour le Gabon, s'agissant des rentes d'accidents du travail, des pensions d'invalidité et des pensions de vieillesse, et pour le Mali, uniquement en matière de pensions de vieillesse, les paiements sont effectués aux bénéficiaires par l'intermédiaire de l'organisme de liaison du pays de résidence.

En outre, quel que soit son pays de résidence hors de France, le titulaire d'une prestation peut demander que cette dernière soit versée sur un compte bancaire en France ou à l'étranger.

Les statistiques qui suivent sont présentées en cinq sous-parties : les pensions de vieillesse, les allocations de retraite complémentaires, les rentes d'AT-MP, les pensions d'invalidité et les capitaux décès. Dans chacune de ces sous-parties sont affichées les données des 20, 25 ou 50 principaux pays de résidence des assurés.

Enfin, les nombres et montants 2021 des allocations de veuvage sont intégrés à la synthèse générale de la présente partie. Cependant, ces données, qui sont collectées principalement auprès du régime général, ne font pas l'objet cette année d'une sous-partie du fait de leur caractère non exhaustif.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Récapitulatif 2021 et historique sur 10 ans

Zones de résidence	Montant (€)				%
	Pensions de vieillesse ¹	Allocations de retraite complémentaire ¹	Autres prestations ⁴	Total	
Pays de l'UE-EEE-Suisse ¹	2 209 568 596	1 054 240 347	101 965 132	3 365 774 076	52%
Pays avec accords bilatéraux ²	1 952 447 170	861 446 591	66 741 124	2 880 634 885	45%
Pays sans accords bilatéraux ³	103 587 448	96 208 592	3 769 301	203 565 342	3%
TOTAL 2021	4 265 603 215	2 011 895 530	172 475 557	6 449 974 303	100%
TOTAL 2020	4 504 172 028	2 004 628 894	176 930 841	6 685 731 763	
% d'évolution	-5,3%	0,4%	-2,5%	-3,5%	

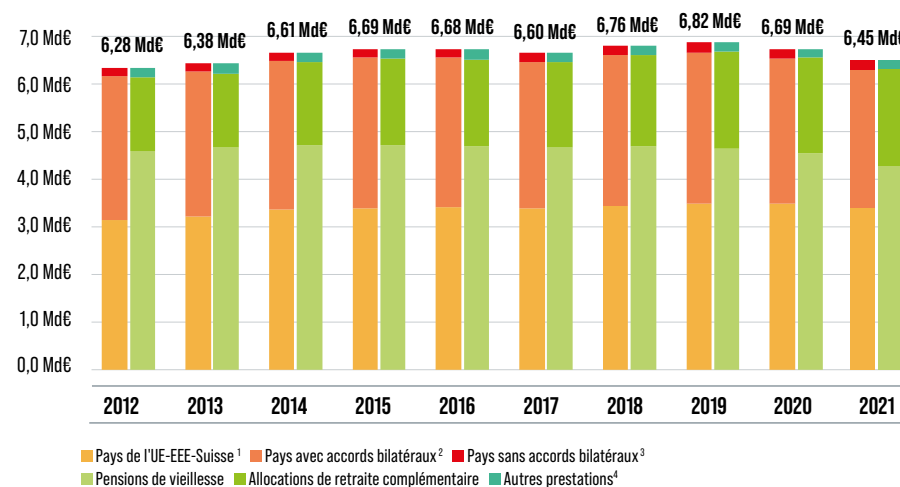
¹ Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni.

² Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale.

³ Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France.

⁴ Rentes d'AT-MP, pensions d'invalidité, allocations de veuvage et capitaux décès.

+3% de rentes, pensions et allocations (montant) sur la décennie





Ce qu'il faut retenir de l'année 2021

En 2021, les régimes français de sécurité sociale ont versé à leurs assurés qui résident à l'étranger 6,45 milliards d'euros de rentes, pensions et allocations. Par rapport à l'exercice 2020, cela représente une baisse de 3,5%.

Le flux financier vers l'Algérie impacte le plus fortement à la baisse ce montant avec -152,6 millions d'euros versés. C'est le cas, dans une moindre mesure, de l'Espagne, l'Italie, le Maroc, le Portugal et la Tunisie, soit en cumulé pour ces cinq pays de résidence : -100,8 millions d'euros versés.

Le groupe des sept pays ou territoires de résidence suivants : Monaco, Sénégal, Israël, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, États-Unis et Royaume-Uni, avec un cumul de +33,5 millions d'euros, réduit marginalement cette tendance baissière.

Les trois premiers pays de résidence (Algérie, Portugal et Espagne) reçoivent à eux seuls 54% du montant total versé et les trois pays suivants (Maroc, Belgique et Italie) 17%.

Le poste "retraite" (pension de vieillesse + allocation de retraite complémentaire) représente plus de 97% des transferts financiers des régimes français, celui sur les rentes d'AT-MP un peu plus de 2% et les autres prestations (pension d'invalidité, capital décès et allocation de veuvage) moins de 1%.

Pour information, en 2021, la Cnav n'a pas été en mesure de nous communiquer ses données en matière d'allocations veuvage.

L'historique relatif aux montants des rentes, pensions et allocations est difficile à appréhender dans son évolution du fait notamment de deux ruptures de séries : tout d'abord, en 2014, avec une homogénéisation des systèmes de collecte d'information à l'Agirc-Arrco qui a permis d'améliorer la complétude de l'indicateur sur les montants versés puis, en 2018, avec une refonte du système d'information de l'Agirc-Arrco qui a permis un saut qualitatif. Autrement dit, la hausse de 3% des montants versés, sur dix ans, est en partie liée aux évolutions qualitatives des outils de récupération des données en matière d'allocations de retraite complémentaire.

Hors ces facteurs exogènes, on constate qu'un basculement de tendance est en cours depuis quelques années, du fait essentiellement de la baisse des prestations qui sont versées aux assurés qui résident dans des pays ayant connu par le passé des vagues migratoires importantes vers la France, à savoir l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, le Portugal, l'Espagne et l'Italie. La comparaison des données des deux derniers exercices, qui n'est pas biaisée par les ruptures statistiques citées ci-dessus, montre ainsi que ces six pays ont reçu en moyenne en 2021 5% de prestations en moins par rapport à 2020, soit en valeur -253 millions d'euros.

La moins grande tendance à l'immigration du travail, hors Union européenne, peut expliquer cette tendance à la baisse pour les trois pays du Maghreb cités plus haut.

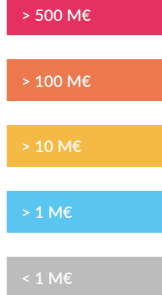
Enfin, sur la décennie, la répartition par zone de résidence des assurés et par type de prestations du montant total exporté par la France est restée stable :

- les pays qui appliquent les règlements européens de coordination représentent entre 50 et 52% de ce montant, les pays liés à la France par des accords bilatéraux entre 45 et 48% et les pays sans accords bilatéraux 3% ;
- le poste relatif à la retraite (pension de vieillesse + allocation de retraite complémentaire) équivaut à 97% de ce montant total exporté, et ce lors de chaque exercice de la période 2012-2021.

LES RENTES, PENSIONS ET ALLOCATIONS VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Carte du monde 2021

Prestations versées :

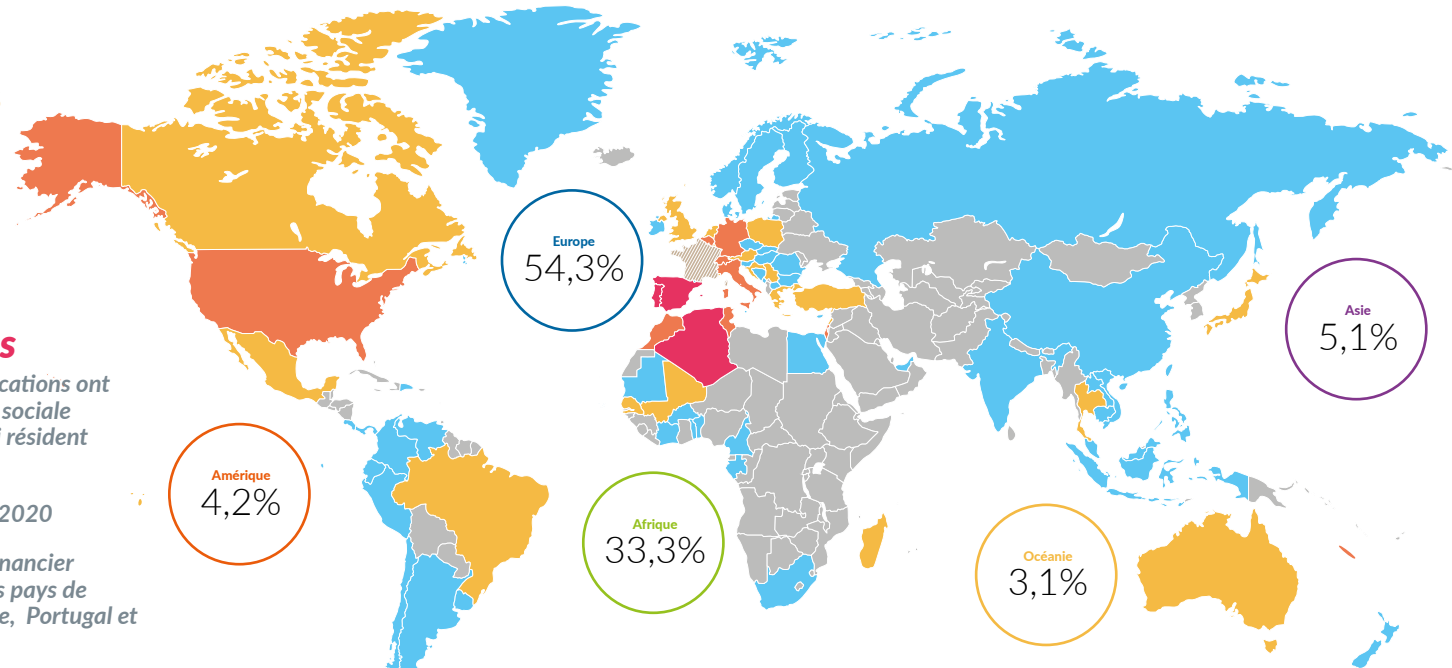


6,45 milliards d'euros

de rentes, pensions et allocations ont été versées par la sécurité sociale française à ses assurés qui résident à l'étranger.

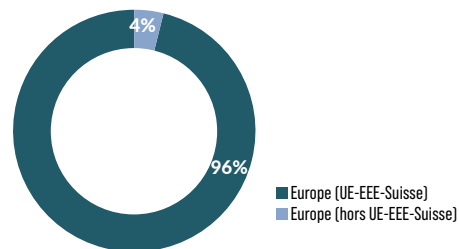
soit **-3,5%** par rapport à 2020

Près de 55% de ce flux financier a pour destination les trois pays de résidence suivants : Algérie, Portugal et Espagne.



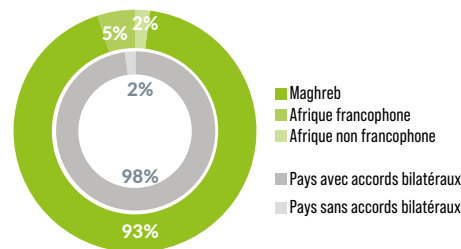
L'Europe,

1^{er} continent de résidence des assurés des régimes français, reçoit plus de **54%** des transferts financiers bruts de la sécurité sociale française à l'étranger, soit 3,5 milliards d'euros. 96% du flux est dirigé vers les pays qui appliquent les règlements européens de coordination. On s'aperçoit que le Portugal et l'Espagne absorbent à eux seuls 62% de ce flux. Monaco et la Serbie ne font pas partie de l'UE-EEE-Suisse. Cependant, parmi les pays du continent avec un accord bilatéral, ils sont les mieux placés (8^{ème} et 10^{ème} rangs en Europe). Par ailleurs, 1^{er} pays de résidence parmi les pays sans aucun accord, la Russie se situe au 28^{ème} rang du continent.



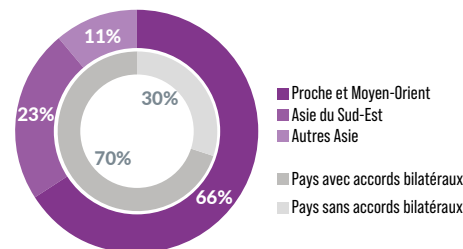
L'Afrique,

2^{ème} continent de résidence, reçoit plus de **33%** du flux financier total, soit 2,15 milliards d'euros. 98% du flux est dirigé vers les pays qui sont liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale. On constate que trois pays du Maghreb absorbent à eux seuls 93% de ce flux (62% pour l'Algérie, 22% pour le Maroc et 9% pour la Tunisie). Le Sénégal, 4^{ème} pays de résidence africain, reçoit un peu plus de 2% des transferts financiers de la France en Afrique et l'Ile Maurice est le seul pays du continent sans accord bilatéral à intégrer le top 10 (8^{ème} rang).



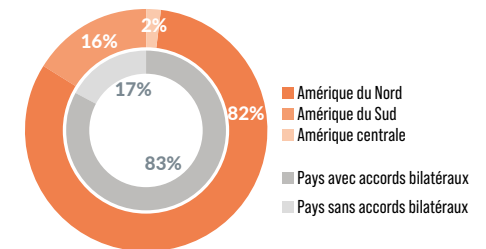
L'Asie (dont Proche et Moyen Orient),

3^{ème} continent de résidence, reçoit plus de **5%** du flux financier total, soit 330,85 millions d'euros. 70% du flux est dirigé vers les pays qui sont liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale. On constate qu'Israël se détache particulièrement des autres pays asiatiques avec près de 45% des transferts financiers versés en Asie (la Turquie, qui occupe le 2^{ème} rang en Asie, n'en recevant que 17%). Notons enfin que parmi les cinq premiers pays asiatiques de résidence, deux sont non signataires d'un accord bilatéral avec la France (Thaïlande et Liban, aux 3^{ème} et 5^{ème} rangs).



L'Amérique,

4^{ème} continent de résidence, reçoit plus de **4%** du flux financier total, soit 269,2 millions d'euros. 83% du flux est dirigé vers les pays qui sont liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale. On constate que les États-Unis et le Canada absorbent à eux seuls près de 70% de ce flux (38% pour les USA et 31% pour le Canada).



L'Océanie, dernier continent de résidence, reçoit 204 millions d'euros de prestations environ, dont près de 70% sont destinés à la Nouvelle-Calédonie, 20% à la Polynésie française et 9% à l'Australie.

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

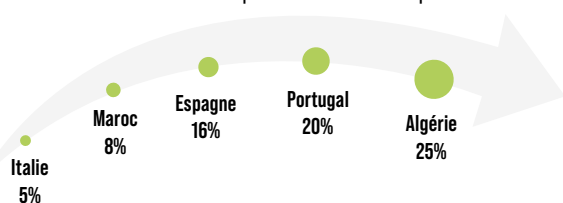


Ce qu'il faut retenir de l'année 2021



Pays de résidence des assurés

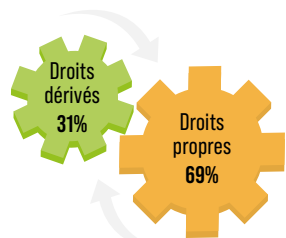
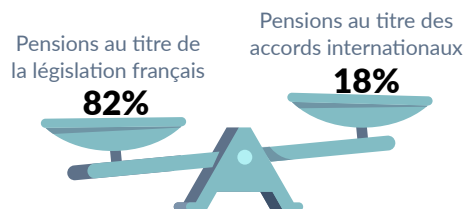
Le top 5 des pays de résidence représente 73% des paiements réalisés par la France à l'étranger.



Types de pensions versées aux assurés

Les pensions servies au titre des accords internationaux représentent moins de 20% des paiements totaux de la France, contre 82% au titre de la seule législation française.

Pour plus de détails, voir pages suivantes.



Types de droits ouverts

Répartition des pensions françaises servies à l'étranger.

Pour plus de détails, voir pages suivantes.

En 2021, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, au titre de la retraite de base, **4,27 milliards d'euros** imputés à **1,45 million de droits ouverts**.

Soit **2,8%** de ses dépenses globales de retraite et **7,9%**^[1] de ses droits ouverts*.

[1] POUR MIEUX COMPRENDRE :

L'importance des carrières internationales, parmi la population des retraités résidant à l'étranger, explique en partie que la part des dépenses engagées soit inférieure à celle des droits ouverts. Ces retraités perçoivent en effet une pension de la France mais aussi d'un ou plusieurs autres pays d'affiliation, ce qui a pour conséquence que le montant perçu pour chaque pension est proratisé en fonction du nombre de trimestres d'assurance cotisés dans chaque pays.

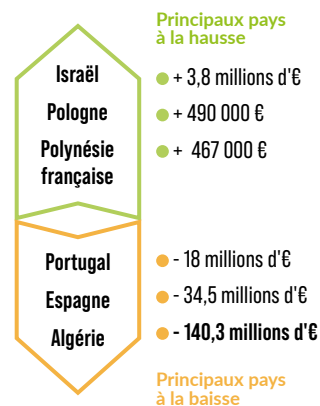


Évolution à la baisse

-5,3% soit l'évolution à la baisse constatée sur les paiements de pensions de vieillesse en comparaison de l'exercice 2020.

Pour plus de détails, voir pages suivantes.

L'Algérie explique en grande partie la baisse observée en 2021

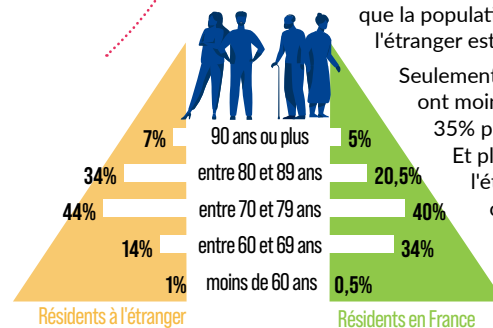


Répartition des pensions par tranches d'âge

La comparaison entre la pyramide des âges des résidents à l'étranger et celle des résidents en France souligne

que la population des pensionnés vivant à l'étranger est fortement vieillissante.

Seulement 15% des résidents à l'étranger ont moins de 70 ans contre près de 35% pour les résidents en France. Et plus de 40% des résidents à l'étranger ont 80 ans ou plus contre à peine plus de 25% pour les résidents en France.



* Pourcentage calculé uniquement à partir des chiffres du régime général (source Cnav).

LES PENSIONS DE VIEILLESSE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Le montant de la pension de vieillesse dépend de la durée d'assurance, du salaire annuel de base et de l'âge de l'assuré au moment de la liquidation de sa pension.

On distingue la pension de vieillesse (droit propre) versée au retraité et la pension de réversion (droit dérivé) qui est versée, sous certaines conditions, au conjoint et/ou ex-conjoint(s) survivant(s) et dont le montant correspond à une quotité de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé.

Pour information : les données des régimes de pensions des fonctionnaires sont exclues du présent chiffrage.

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays de résidence	Zones de résidence	Pensions de vieillesse ⁱ		Pensions de réversion ⁱ		TOTAL				dont pensions au titre des accords internationaux			
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2021/2020	Montant (€)	Variation 2021/2020	Nombre*	Montant (€)	Montant (%)	Variation 2021/2020
1	Algérie		158 413	471 381 784	215 291	599 926 255	373 704	↓	1 071 308 039	↓	1 236	0,3%	1 964 323	0,2%
2	Espagne		230 064	544 338 859	84 883	146 555 442	314 947	↓	690 894 301	↓	108 210	34,4%	202 464 645	29,3%
3	Portugal		156 733	682 501 106	56 378	155 246 758	213 111	↑	837 747 864	↓	80 342	37,7%	279 701 704	33,4%
4	Maroc		42 114	185 100 523	54 570	150 593 687	96 684	↓	335 694 210	↓	844	0,9%	2 914 636	0,9%
5	Italie		60 380	128 554 088	35 176	65 380 704	95 556	↓	193 934 793	↓	31 231	32,7%	55 482 461	28,6%
6	Belgique		45 760	152 555 169	16 722	39 174 244	62 482	↑	191 729 413	↓	25 289	40,5%	69 476 547	36,2%
7	Allemagne		41 056	79 601 327	12 286	19 746 784	53 342	↓	99 348 111	↓	28 975	54,3%	48 117 981	48,4%
8	Tunisie		23 211	80 646 591	20 788	57 536 010	43 999	↓	138 182 600	↓	2 588	5,9%	4 770 566	3,5%
9	Suisse		22 159	73 735 493	1 269	3 781 369	23 428	↓	77 516 863	↓	13 627	58,2%	35 576 561	45,9%
10	Turquie		10 822	26 762 832	6 033	14 019 854	16 855	↓	40 782 686	↓	198	1,2%	252 275	0,6%
11	Serbie		8 986	24 506 828	4 276	8 912 372	13 262	↑	33 419 200	↓	3 241	24,4%	5 265 042	15,8%
12	États-Unis		11 902	44 136 617	1 001	2 921 307	12 903	↓	47 057 924	↑	425	3,3%	1 202 393	2,6%
13	Québec		10 781	32 294 106	1 310	3 430 539	12 091	↓	35 724 644	↑	3 098	25,6%	8 578 477	24,0%
14	Israël		10 096	72 483 017	1 330	5 439 217	11 426	↓	77 922 234	↑	850	7,5%	2 953 575	3,8%
15	Royaume-Uni		9 763	25 873 821	616	1 677 929	10 379	↓	27 551 750	↓	6 573	63,4%	15 507 918	56,3%
16	Sénégal		4 443	19 899 771	4 066	12 721 941	8 509	↑	32 621 712	↑	35	0,4%	195 897	0,6%
17	Canada		6 131	13 798 409	1 247	2 168 685	7 378	↓	15 967 094	↓	404	5,5%	780 428	4,9%
18	Luxembourg		4 735	21 120 501	733	1 878 602	5 468	↓	22 999 103	↓	2 818	51,6%	9 739 184	42,4%
19	Pologne		3 429	9 868 324	1 904	3 693 134	5 333	↓	13 561 458	↑	2 197	41,2%	5 044 310	37,2%
20	Mali		3 109	6 442 009	1 752	5 471 686	4 861	↓	11 913 695	↓	3	0,1%	6 779	0,1%
21	Nouvelle-Calédonie		4 302	17 326 561	483	1 737 982	4 785	↓	19 064 543	↓	1 093	22,9%	3 804 898	20,0%
22	Pays-Bas		3 950	8 091 270	385	794 722	4 335	↓	8 885 993	↓	2 857	65,9%	5 486 124	61,8%
23	Australie		3 708	9 839 671	503	1 308 116	4 211	↑	11 147 787	↑	189	4,5%	458 934	4,1%
24	Croatie		1 973	6 015 630	827	1 829 399	2 800	↓	7 845 030	↓	833	29,8%	1 826 836	23,3%
25	Japon		2 441	6 305 735	127	317 482	2 568	↓	6 623 218	↓	1 056	41,1%	1 978 793	29,9%
26	Autriche		2 172	4 820 903	305	657 941	2 477	↓	5 478 844	↓	1 595	64,4%	2 585 783	47,2%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.



BON À SAVOIR

Deux types de pensions de vieillesse sont à distinguer :

- les pensions au titre de la législation nationale lorsque la liquidation du droit de l'assuré se fait au titre de la seule législation française de sécurité sociale, généralement parce qu'il a seulement travaillé en France ;
- les pensions au titre des accords internationaux lorsque la liquidation de ce droit se fait au titre de la législation française et d'une ou plusieurs autres législations nationales, en application des accords internationaux de sécurité sociale qui prévoient une telle coordination. En effet, les règles de la coordination permettent de prendre en compte, au moment de la liquidation de la pension, les périodes d'assurance accomplies dans un autre État comme si elles avaient été effectuées en France.

Le calcul de la pension française au titre des accords internationaux s'effectue en deux étapes :

- en totalisant dans un premier temps les trimestres d'assurance retraite validés en France et dans le ou les pays d'affiliation appliquant les règlements européens de coordination ou liés à la France par une convention bilatérale de sécurité sociale ;
- en proratisant dans un second temps le montant de la pension initialement obtenu par cette totalisation en tenant compte uniquement des trimestres validés en France.



BON À SAVOIR (suite et fin)

Des disparités importantes, selon le pays ou la zone de résidence des assurés, sont à relever dans la répartition des pensions françaises exportées :

- moins de 1% des assurés résidant en Algérie reçoivent une pension au titre des accords internationaux contre 73% pour ceux résidant en Suède ;
- moins de 3% des assurés résidant dans la zone hors UE-EEE-Suisse reçoivent une pension au titre des accords internationaux contre 39% dans la zone UE-EEE-Suisse.

Ces disparités s'expliquent par différents facteurs :

- la mobilité géographique des travailleurs de la zone UE-EEE-Suisse, dans leurs parcours professionnels, simplifiée par la liberté de circulation, de séjour et de travail dont ils disposaient à l'intérieur de cette zone ;
- la proximité géographique immédiate de certains pays européens avec la France, facilitant de fait des carrières partagées entre le pays de résidence et la France ;
- a contrario, l'importance de l'économie informelle dans certains pays qui peut constituer un frein à la constitution d'une carrière internationale.

- Pays qui appliquent les réglemens européens de coordination + Royaume-Uni
- 🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale
- 🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2/2)

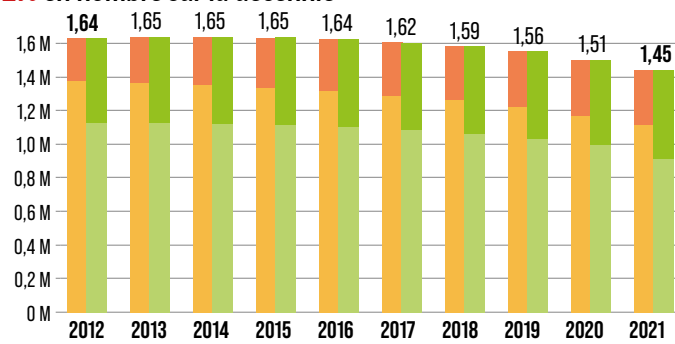
Rang	Pays de résidence	Zones de résidence	Pensions de vieillesse		Pensions de réversion		TOTAL		dont pensions au titre des accords internationaux			
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)		
27	Thaïlande	🇫🇷	2 264	22 696 723	166	677 381	2 430	23 374 104	190	7,8%	1 079 023	4,6%
28	Polynésie française	🤝	2 193	11 250 714	190	709 810	2 383	11 960 524	456	19,1%	1 896 352	15,9%
29	Grèce	●	1 917	5 919 879	419	1 271 666	2 336	7 191 545	953	40,8%	2 004 194	27,9%
30	Monaco	🤝	1 977	9 632 551	315	1 278 790	2 292	10 911 340	62	2,7%	307 218	2,8%
31	Mauritanie	🤝	956	2 722 503	1 329	2 870 995	2 285	5 593 498	5	0,2%	11 732	0,2%
32	Suède	●	1 771	4 298 351	90	255 168	1 861	4 553 519	1 358	73,0%	2 990 335	65,7%
33	Ile Maurice	🇫🇷	1 436	10 482 296	318	1 002 507	1 754	11 484 802	55	3,1%	364 519	3,2%
34	Saint-Martin	🇫🇷	1 601	10 658 258	131	494 350	1 732	11 152 608	9	0,5%	58 730	0,5%
35	Madagascar	🤝	1 444	12 473 850	234	828 820	1 678	13 302 669	40	2,4%	264 098	2,0%
36	Bosnie-Herzégovine	🤝	1 103	1 988 869	543	947 136	1 646	2 936 006	581	35,3%	741 878	25,3%
37	Brésil	🤝	1 158	7 144 315	331	1 188 485	1 489	8 332 800	92	6,2%	444 268	5,3%
38	Macédoine du Nord	🤝	755	1 208 217	324	495 612	1 079	1 703 829	334	31,0%	348 157	20,4%
39	Andorre	🤝	827	3 708 303	140	353 812	967	4 062 115	206	21,4%	667 701	16,5%
40	Liban	🇫🇷	733	3 883 828	87	326 674	820	4 210 502	12	1,5%	52 639	1,3%
41	Mexique	🇫🇷	640	4 288 004	145	641 103	785	4 929 106	29	3,7%	99 985	2,0%
42	Danemark	●	719	1 646 473	32	94 085	751	1 740 558	502	66,8%	1 032 960	59,3%
43	Côte d'Ivoire	🤝	659	3 916 258	73	221 016	732	4 137 274	13	1,8%	79 891	1,9%
44	Chili	🤝	611	2 949 700	109	362 349	720	3 312 049	68	9,5%	222 936	6,7%
45	Argentine	🤝	486	2 389 555	204	767 884	690	3 157 439	29	4,2%	100 700	3,2%
46	Cameroun	🤝	592	2 751 014	90	250 682	682	3 001 697	6	0,9%	55 839	1,9%
47	Roumanie	●	578	3 037 164	93	279 416	671	3 316 580	259	38,7%	866 758	26,1%
48	Slovénie	●	455	1 290 597	192	406 331	647	1 696 927	256	39,6%	455 335	26,8%
49	Hongrie	●	486	2 507 384	112	358 708	598	2 866 092	242	40,5%	752 431	26,3%
50	Norvège	●	564	1 301 790	17	57 416	581	1 359 206	357	61,6%	851 456	62,8%
	Autres pays de résidence	🇫🇷🤝●	9 553	55 377 209	1 604	4 976 759	11 157	60 353 968	2 049	18,4%	6 678 377	11,1%
	Pays non distingués	🇫🇷	15	22 226	9	17 122	24	39 348	1	4,2%	810	2,1%
	Sous-total	●	590 720	1 765 595 307	212 744	443 973 290	803 464	2 209 568 596	309 773	38,6%	743 669 910	33,7%
	Sous-total	🤝	312 046	1 075 343 398	316 740	877 103 772	628 786	1 952 447 170	17 327	2,8%	40 629 499	2,1%
	Sous-total	🇫🇷	15 360	96 608 273	2 074	6 979 176	17 434	103 587 448	871	5,0%	4 265 982	4,1%
	Total 2021		918 126	2 937 546 977	531 558	1 328 056 238	1 449 684	4 265 603 215	327 971	22,6%	788 565 391	18,5%
	Total 2020		1 002 533	3 282 815 125	510 050	1 221 356 903	1 512 583	4 504 172 028				
	% d'évolution		-8,4%	-10,5%	4,2%	8,7%	-4,2%	-5,3%				

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

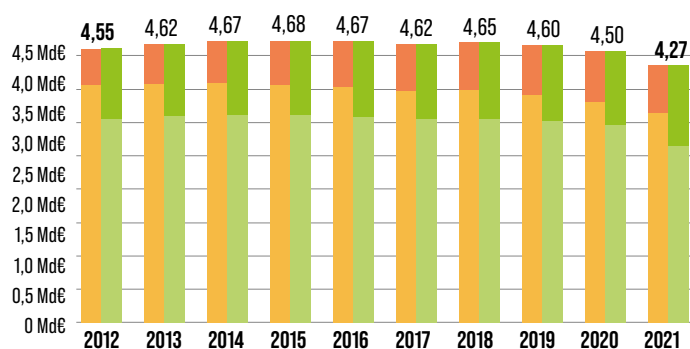
Les pensions de vieillesse versées aux assurés qui résident à l'étranger

Historique sur 10 ans

-12% en nombre sur la décennie



-6% en montant sur la décennie



Nature de la pension
 ■ Pension au titre de la législation française
 ■ Pension au titre des accords internationaux

Type de droit
 ■ Pension de vieillesse
 ■ Pension de réversion



Ce qu'il faut retenir de la décennie

Au cours de la décennie affichée, les pensions de vieillesse versées aux assurés résidant à l'étranger ont connu deux périodes distinctes :

- **une période de croissance suivie d'une stabilisation** des indicateurs d'évolution (nombre et montant), achevée en 2015 ;
- **une période de recul** de ces indicateurs, débutée en 2016 et toujours en cours.

Soit sur la décennie des baisses de 12% en volume et de 6% en valeur.

Ces deux évolutions ont été affectées, d'une part, par la revalorisation successive du montant des pensions versées

et, d'autre part, la mise en place du dispositif de la LURA en janvier 2017. Le premier facteur atténuant l'évolution baissière constatée sur les montants, et induite par la diminution du stock de pensions en cours de paiement, et le second facteur réduisant de façon mécanique le nombre des nouveaux polypensionnés et donc celui des pensions affichées.

Pour information, sous l'effet de l'introduction de la LURA, la proportion des polypensionnés parmi les nouveaux retraités du régime général est passée de 49% en 2016 à 32% en 2019 (source Cnav).

Pour plus de précisions sur la LURA, voir glossaire.

Pour mieux comprendre ces évolutions

Pays de résidence du pensionné : ce sont les pensions exportées en direction de l'Algérie, l'Italie et l'Espagne qui expliquent en priorité cette tendance baissière, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : -187 357 pensions et -498,70 millions d'euros.

Les pensions vers le Portugal, Israël, le Maroc, la Tunisie, le Luxembourg, la Suisse et le Royaume-Uni minorent cette baisse, soit en cumulé pour ces sept pays sur dix ans : +16 824 pensions et +187,20 millions d'euros.

Carrière du pensionné : il convient ici de souligner un phénomène tendanciel contraire avec, d'une part, un déclin prononcé des pensions versées au titre de la législation française qui équivaut sur dix ans à des baisses de 19% en volume et de 12% en valeur et, d'autre part, une croissance régulière et soutenue des pensions versées au titre des accords internationaux qui correspond sur dix ans à des hausses de 28% en volume et de 29% en valeur.

Ces évolutions contraires mettent en lumière l'émergence d'un nouveau profil au sein de la population des retraités résidant à l'étranger, qui tend à se substituer à un profil plus ancien :

- **la baisse des pensions au titre de la législation française** soulignant le déclin progressif d'un profil de retraités issu de la vague migratoire des années soixante et soixante-dix (Maghreb, Espagne, Italie et Portugal essentiellement), dont la carrière a été souvent accomplie exclusivement en France ou n'a pu être recomposée avec celle effectuée dans le pays d'origine ;

- **la hausse des pensions au titre des accords internationaux** mettant en exergue l'émergence d'un profil de retraités avec d'anciennes carrières internationales, lesquelles

étaient favorisées notamment par la liberté de circulation et le droit de travail accordés aux citoyens européens dans l'ensemble de l'UE et par le développement du travail transfrontalier.

Les parts en volume et en valeur de cette dernière catégorie de pensions augmentent ainsi sans discontinuité, passant respectivement sur dix ans de 16% à 23% en volume et 13% à 18% en valeur du stock des pensions payées par la France à l'étranger.

Droit du pensionné : comme en matière de carrière du pensionné, deux tendances opposées sont à souligner avec, d'un côté, les droits propres qui reculent fortement, ce qui équivaut sur la décennie à des baisses de 19% en volume et de 13% en valeur et, d'un autre côté, les droits dérivés qui progressent sur la même période à hauteur de 4% en volume et 13% en valeur.

Les parts en volume et en valeur des droits dérivés (pension de réversion) augmentent ainsi sans interruption, passant respectivement sur dix ans de 31% à 37% en volume et de 26% à 31% en valeur du stock des pensions payées par la France à l'étranger.

Cette tendance est à rapprocher principalement des caractéristiques démographiques des pensionnés résidant en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Les titulaires d'un droit propre, pour l'essentiel d'anciens actifs de sexe masculin ayant émigré en France dans les années soixante et soixante-dix, ont en effet un âge moyen supérieur à celui des conjoints, et une espérance de vie moindre, expliquant ainsi une inversion progressive entre les titulaires d'un droit propre et ceux d'un droit dérivé (en 2012, 45% des pensions algériennes, marocaines et tunisiennes étaient de droit dérivé contre 57% en 2021).



BON À SAVOIR

Au cours des trois dernières décennies, la mobilité des travailleurs a été facilitée par le renforcement de la coordination entre la législation française de sécurité sociale et les législations étrangères de sécurité sociale.

En 2021, la France, par l'intermédiaire d'accords bilatéraux de sécurité sociale dont elle est partie et des règlements européens de coordination qu'elle applique, coordonne ainsi sa législation nationale avec celles de plus de soixante-dix pays ou territoires d'outre-mer.

En matière de retraite, cette coordination assure au travailleur liquidant sa pension française la prise en compte des périodes d'assurance validées dans un autre État. Chaque État versant à l'assuré la part de pension de vieillesse qui lui incombe.

LES ALLOCATIONS DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

L'allocation de retraite complémentaire complète les prestations versées par le régime de base. Elle est calculée sur la base d'un système par points acquis durant toute la carrière professionnelle. On distingue l'allocation de retraite (droit propre du retraité) et l'allocation de réversion (au décès du retraité, une fraction de sa retraite complémentaire est attribuée sous certaines conditions à ses ayants droit).

Pour pouvoir y prétendre, le retraité doit avoir cotisé au cours de son parcours professionnel à au moins un de ces organismes :

Agirc-Arrco (pour le salarié du secteur privé ou agricole), MSA (pour l'exploitant agricole), section professionnelle de la CNAVPL (pour le professionnel libéral, sauf avocat), CNBF (pour le professionnel libéral avocat) ou enfin Ircantec (pour l'agent non titulaire de l'État).

Pour information : Les données de la CNBF et de l'Ircantec sont exclues de notre chiffrage.

Focus sur les 50 premiers pays de résidence (1/2)

Rang	Pays de résidence	Zones de résidence	Allocation de retraite ¹		Allocation de réversion ¹		TOTAL			Part dans la retraite globale ¹
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Variation 2021/2020	Montant (€)
1	Algérie		123 905	112 365 718	142 922	119 129 516	266 827	231 495 233	↓	17,8%
2	Portugal		124 781	301 286 818	43 076	51 343 477	167 857	352 630 295	↑	29,6%
3	Espagne		101 289	174 524 091	31 607	39 354 566	132 896	213 878 657	↓	23,6%
4	Maroc		26 535	83 535 406	29 918	38 982 244	56 453	122 517 651	↓	26,7%
5	Italie		35 200	59 807 938	15 693	19 866 871	50 893	79 674 809	↓	29,1%
6	Belgique		29 990	105 288 816	9 877	22 675 364	39 867	127 964 181	↑	40,0%
7	Nouvelle-Calédonie		25 168	109 492 437	4 772	12 782 570	29 940	122 275 007	↑	-
8	Tunisie		16 525	27 130 514	12 985	12 280 409	29 510	39 410 923	↓	22,2%
9	Allemagne		16 763	47 073 020	3 856	10 389 849	20 619	57 462 869	↑	36,6%
10	Suisse		13 374	88 870 014	1 871	14 209 527	15 245	103 079 542	↓	57,1%
11	Turquie		6 956	9 069 190	3 003	2 528 679	9 959	11 597 869	↓	22,1%
12	Canada		8 202	24 781 218	1 395	4 262 633	9 597	29 043 851	↑	64,5%
13	Serbie		6 647	8 326 938	2 467	2 506 193	9 114	10 833 131	↓	24,5%
14	Israël		7 539	61 691 918	1 233	6 822 041	8 772	68 513 959	↑	46,8%
15	Royaume-Uni		6 654	38 722 061	902	5 659 581	7 556	44 381 642	↑	61,7%
16	États-Unis		6 317	46 912 256	945	6 257 838	7 262	53 170 094	↑	53,0%
17	Sénégal		3 343	10 899 763	2 983	3 499 624	6 326	14 399 387	↓	30,6%
18	Monaco		4 786	47 178 079	1 050	7 538 556	5 836	54 716 635	↑	83,4%
19	Polynésie française		4 576	25 167 933	891	3 194 698	5 467	28 362 631	↑	-
20	Mali		2 696	2 393 269	911	714 542	3 607	3 107 811	↓	20,7%
21	Luxembourg		2 976	21 416 159	508	1 748 458	3 484	23 164 617	↑	50,2%
22	Pologne		2 023	4 652 541	993	1 219 553	3 016	5 872 095	↑	30,2%
23	Pays-Bas		2 419	8 164 355	399	1 733 520	2 818	9 897 875	↑	52,7%
24	Japon		1 981	14 119 832	168	949 350	2 149	15 069 182	↑	69,5%



Ce qu'il faut retenir de l'année 2021

En 2021, les régimes français de retraite complémentaire ont versé à leurs assurés qui résident à l'étranger **2,01 milliards d'euros** pour **926 000** droits ouverts.

En valeur, ce chiffre constitue une hausse de **0,4%** en comparaison de l'exercice précédent. Plus en détails, les allocations servies dans la zone de l'UE-EEE-Suisse ont reculé de 0,2% et celles servies en dehors de cette zone ont augmenté de 1%.

Cette quasi-stabilité des prestations servies s'explique par la hausse des montants exportés vers Monaco, la Nouvelle-Calédonie, le Portugal et Israël (+22,78 millions d'euros), laquelle est contrebalancée par la baisse des montants exportés vers l'Algérie, l'Espagne, le Maroc, le Sénégal et l'Italie (-20,71 millions d'euros).

1. Pension de vieillesse (retraite de base) + allocation de retraite complémentaire.

* Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.



Ce qu'il faut retenir de l'année 2021
(Suite et fin)

Il convient par ailleurs de noter que le top 5 des pays de résidence à l'étranger équivaut à près de 73% des droits totaux ouverts mais seulement 50% des prestations servies. Ce décalage en proportion entre le volume et la valeur met en lumière des caractéristiques socio-économiques fortement divergentes entre les retraités, selon leur pays de résidence, dans la mesure où le montant de l'allocation de retraite complémentaire est fortement indexé sur celui de la rémunération professionnelle anciennement perçue.

Dans le tableau ci-contre, on constate par exemple que la part de la retraite complémentaire dans la retraite globale ne dépasse pas 30% dans les cinq premiers pays de résidence alors qu'elle atteint 50% ou plus dans les pays de résidence suivants : Luxembourg, États-Unis, Suisse, Royaume-Uni, Canada et Monaco. On peut probablement en déduire que les travailleurs algériens, portugais, espagnols, marocains et italiens occupaient en moyenne des postes plus faiblement qualifiés, et moins rémunérateurs, que ceux résidant dans les pays cités plus haut.

Enfin, les allocations servies au titre d'un droit propre représentent 80% des paiements français à l'étranger. Parmi les cinquante premiers pays de résidence, l'Algérie est le seul pays où les montants versés au titre d'un droit dérivé sont supérieurs à ceux versés au titre d'un droit propre (51% contre 49%). L'autre pays de résidence s'approchant le plus de cette répartition est la Mauritanie (47% contre 53%). Cette exception se vérifie également auprès de la retraite de base.

Pour plus d'explications, voir sous-partie sur les pensions de vieillesse.

- Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni
- 🤝 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale
- 🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

1. Pension de vieillesse (retraite de base) + allocation de retraite complémentaire.
* Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

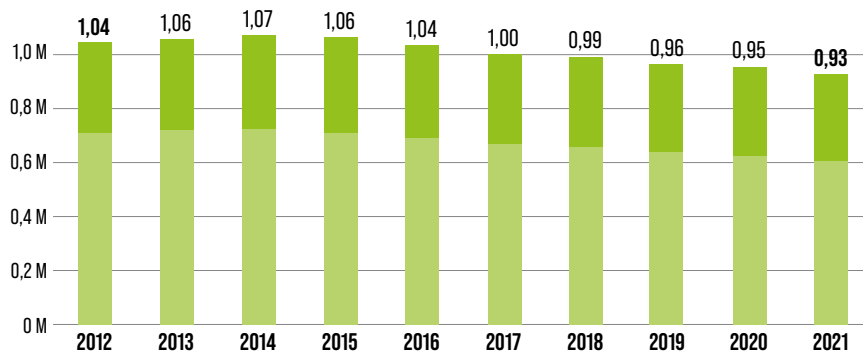
Focus sur les 50 premiers pays de résidence (2/2)

Rang	Pays de résidence	Zones de résidence	Allocation de retraite ⁱ		Allocation de réversion ⁱ		TOTAL		Part dans la retraite globale ¹
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre* Variation 2021/2020	Montant (€) Variation 2021/2020	Montant (€)
25	Australie	🇫🇷	1 714	6 182 371	307	1 158 338	2 021 ↘	7 340 709 ↗	39,7%
26	Thaïlande	🇫🇷	1 749	18 810 438	150	821 250	1 899 ↗	19 631 688 ↗	45,6%
27	Grèce	🇫🇷	1 287	4 172 564	320	1 002 410	1 607 ↗	5 174 974 ↗	41,8%
28	Croatie	🇫🇷	1 053	2 182 575	380	535 811	1 433 ↘	2 718 386 ↗	25,7%
29	Ile Maurice	🇫🇷	1 125	9 148 966	221	813 915	1 346 ↗	9 962 881 ↗	46,5%
30	Mauritanie	🤝	677	624 826	617	545 952	1 294 ↘	1 170 779 ↘	17,3%
31	Saint-Pierre-et-Miquelon	🤝	1 007	4 503 677	262	546 729	1 269 ↗	5 050 406 ↗	-
32	Suède	🇫🇷	1 142	4 138 058	119	849 180	1 261 ↗	4 987 238 ↗	52,3%
33	Madagascar	🤝	1 004	9 272 745	178	898 179	1 182 ↗	10 170 924 ↘	43,5%
34	Autriche	🇫🇷	965	3 753 529	154	897 690	1 119 ↗	4 651 219 ↘	45,9%
35	Brésil	🤝	835	8 897 504	261	2 186 331	1 096 ↘	11 083 835 ↘	57,1%
36	Bosnie-Herzégovine	🤝	632	661 555	171	176 010	803 ↘	837 565 ↘	22,2%
37	Liban	🇫🇷	558	6 296 907	82	559 094	640 ↗	6 856 002 ↘	62,0%
38	Côte d'Ivoire	🤝	506	4 519 900	91	597 787	597 ↘	5 117 687 ↘	55,3%
39	Danemark	🇫🇷	470	1 526 160	69	408 689	539 ↘	1 934 849 ↘	52,6%
40	Andorre	🤝	464	4 159 745	74	508 295	538 ↗	4 668 040 ↗	53,5%
41	Mexique	🇫🇷	421	4 486 716	116	961 416	537 ↗	5 448 132 ↗	52,5%
42	Saint Barthélemy	🇫🇷	448	2 651 460	54	449 343	502 ↗	3 100 803 ↗	81,7%
43	Macédoine du Nord	🤝	393	402 253	84	73 320	477 ↘	475 573 ↘	21,8%
44	Roumanie	🇫🇷	392	2 920 064	83	240 219	475 ↗	3 160 283 ↗	48,8%
45	Irlande	🇫🇷	395	1 725 133	54	280 894	449 ↗	2 006 028 ↗	51,2%
46	Cameroon	🤝	381	1 946 163	63	267 327	444 ↘	2 213 490 ↘	42,4%
47	Hongrie	🇫🇷	322	1 495 978	100	332 132	422 ↗	1 828 111 ↗	38,9%
48	Chili	🤝	339	2 233 038	59	460 880	398 ↗	2 693 919 ↗	44,9%
49	Vietnam	🇫🇷	341	3 678 761	43	234 918	384 ↘	3 913 679 ↗	46,2%
50	Slovénie	🇫🇷	260	547 551	110	175 359	370 ↘	722 910 ↘	29,9%
	Autres pays de résidence	🇫🇷🤝🇫🇷	6 440	56 256 009	1 200	6 152 951	7 640 ↗	62 408 961 ↘	38,0%
	Pays non distingués	🇫🇷	2	46 518	0	0	2 →	46 518 ↗	-
	Sous-total	🇫🇷	343 034	880 188 714	110 414	174 051 633	453 448 ↘	1 054 240 347 ↘	32,0%
	Sous-total	🤝	253 195	631 419 147	207 939	230 027 444	461 134 ↘	861 446 591 ↗	31,0%
	Sous-total	🇫🇷	9 738	88 503 590	1 494	7 705 002	11 232 ↗	96 208 592 ↗	48,0%
	Total 2021		605 967	1 600 111 452	319 847	411 784 079	925 814	2 011 895 530	32,0%
	Total 2020		625 264	1 595 714 716	326 840	408 914 178	952 104	2 004 628 894	31,0%
	% d'évolution		-3,1%	0,3%	-2,1%	0,7%	-2,8%	0,4%	

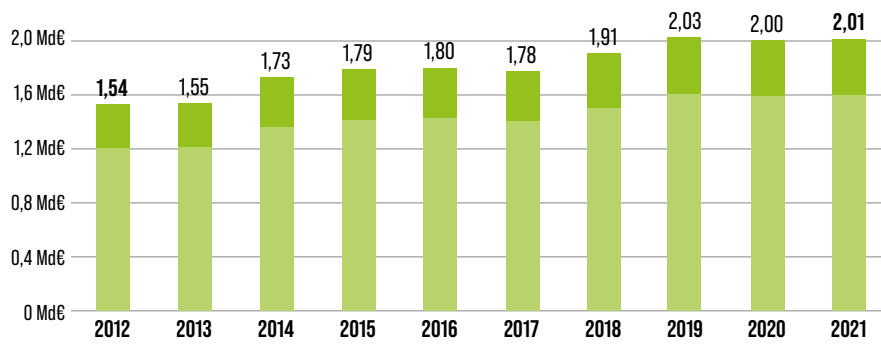
Les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés qui résident à l'étranger

Historique sur 10 ans

-11% en nombre sur la décennie



+31% en montant sur la décennie



BON À SAVOIR

Plusieurs ruptures de séries sont à signaler au cours de la décennie :

2014 : homogénéisation des systèmes de collecte d'information à l'Agirc-Arrco qui a permis d'améliorer la complétude de l'indicateur sur les montants versés.

2018 : refonte du système d'information à l'Agirc-Arrco, en prévision de la fusion des deux régimes au 1^{er} janvier 2019. Désormais, les données sont produites à l'échelon national, ce qui a permis un saut qualitatif.

2019 : périmètre de collecte statistique élargi aux caisses des professions libérales (exception faite de la Caisse Nationale des Barreaux), soit un gain en volume de +3 286 allocations et en valeur de +46,5 millions d'euros sur cet exercice.

2020 : périmètre de collecte statistique élargi au régime des exploitants agricoles, soit un gain en volume de +782 allocations et en valeur de +483 882 euros sur cet exercice.



Ce qu'il faut retenir de la décennie

Au cours de la décennie affichée, les allocations de retraite complémentaire versées aux assurés résidant à l'étranger ont connu deux évolutions contraires avec, d'une part, une baisse quasi continue du nombre des droits ouverts (soit -11% sur dix ans) et, d'autre part, une hausse dynamique des montants servis (soit +31% sur dix ans).

Plusieurs facteurs exogènes sont de nature à expliquer ce phénomène atypique (voir **Bon à savoir**). La tendance générale observée sur les nombres d'allocations de retraite complémentaire est par ailleurs corroborée par celle sur les nombres de pensions de vieillesse (retraite de base), de l'ordre en effet de -12% sur dix ans.

Pour mieux comprendre ces évolutions

Pays de résidence de l'allocataire :

ce sont en priorité les allocations exportées en direction de l'Algérie qui expliquent la tendance baissière observée sur le nombre des droits ouverts à l'étranger, soit environ -87 000 droits sur dix ans. Les allocations exportées vers l'Espagne, l'Italie, le Portugal, la Belgique et le Maroc contribuent à renforcer cette tendance, soit en cumulé pour ces cinq pays de résidence : environ - 58 000 droits sur dix ans.

A l'inverse, les allocations vers la Nouvelle-Calédonie, pour l'essentiel, minorent cette tendance, soit environ +11 600 droits sur dix ans. Les allocations vers Israël, le Royaume-Uni, la Polynésie française, la Suisse, le Canada et le Japon participent également à cette minoration, soit en cumulé pour ces six pays de résidence : environ +10 600 droits sur dix ans.

Droit de l'allocataire :

ce sont en priorité les droits directs qui expliquent la tendance baissière observée sur le nombre des droits ouverts à l'étranger, soit environ -106 000 droits sur dix ans (-15%). Les droits dérivés participent dans une moindre mesure à ce recul avec environ -11 000 droits sur dix ans (-3,3%).

La part en volume des droits dérivés (allocations de réversion) augmente ainsi sans interruption, passant en dix ans de 32% à 35% du stock des allocations payées par la France à l'étranger.

Cette tendance est à rapprocher de celle observée sur les pensions de vieillesse et résulte principalement, comme pour ces dernières, des caractéristiques démographiques des allocataires de droits directs résidant en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Ces derniers, pour l'essentiel d'anciens actifs de sexe masculin ayant émigré en France dans les années soixante et soixante-dix, ont en effet un âge moyen supérieur à celui des conjointes, et une espérance de vie moindre, expliquant ainsi l'inversion progressive entre les titulaires d'un droit propre et ceux d'un droit dérivé (en 2012, 42% des allocations algériennes, marocaines et tunisiennes étaient de droit dérivé contre 53% en 2021).

Type de droit

- Allocation de retraite
- Allocation de réversion

LES RENTES D'AT-MP VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays de résidence	Zones de résidence	Rente de victime		Rente de survivant		TOTAL	
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre* Variation 2021/2020	Montant (€) Variation 2021/2020
1	Portugal		10 926	29 154 210	1 083	13 173 841	12 009	42 328 051
2	Algérie		7 743	18 449 682	1 559	15 620 348	9 302	34 070 029
3	Espagne		4 425	11 330 493	355	4 380 892	4 780	15 711 385
4	Maroc		2 349	6 251 238	673	6 870 738	3 022	13 121 977
5	Italie		1 965	6 150 442	249	3 222 062	2 214	9 372 504
6	Tunisie		1 208	2 924 143	236	2 112 016	1 444	5 036 159
7	Belgique		796	1 871 215	104	1 572 482	900	3 443 697
8	Turquie		415	1 216 407	96	895 931	511	2 112 338
9	Allemagne		382	1 070 781	54	759 256	436	1 830 037
10	Serbie		320	832 340	20	206 434	340	1 038 774
11	Canada		301	707 273	19	267 504	320	974 777
12	Suisse		244	728 840	17	240 810	261	969 650
13	États-Unis		212	591 855	17	250 322	229	842 177
14	Mali		129	338 785	52	550 863	181	889 648
15	Israël		173	459 970	8	188 701	181	648 670
16	Sénégal		99	282 367	75	618 667	174	901 034
17	Pologne		110	374 318	40	398 356	150	772 674
18	Royaume-Uni		115	651 207	18	267 127	133	918 334
19	Luxembourg		106	213 489	9	192 331	115	405 820
20	Croatie		72	189 308	5	61 786	77	251 094
21	Australie		54	132 985	5	60 103	59	193 088
22	Ile Maurice		50	137 302	5	106 189	55	243 491
23	Thaïlande		51	120 965	2	33 766	53	154 731
24	Madagascar		51	139 811	1	4 660	52	144 471
25	Pays-Bas		44	72 946	4	122 473	48	195 419
Autres pays de résidence			579	1 616 113	91	1 315 137	670	2 931 250
Pays non distingués			290	653 473	19	214 232	309	867 705
Sous-total			19 362	52 248 520	1 977	24 895 395	21 339	77 143 915
Sous-total			13 256	32 927 896	2 789	27 970 705	16 045	60 898 601
Sous-total			591	1 485 542	50	840 924	641	2 326 466
Total 2021			33 209	86 661 958	4 816	53 707 025	38 025	140 368 982
Total 2020			35 711	91 420 510	4 828	54 630 018	40 539	146 050 528
% d'évolution			-7,0%	-5,2%	-0,2%	-1,7%	-6,2%	-3,9%

*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

La rente d'AT-MP (Accident du Travail - Maladie Professionnelle) est un revenu périodique attribué en réparation d'un dommage à la suite d'une incapacité permanente partielle ou totale due à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

On distingue les rentes de victimes (la personne victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle reçoit directement le montant de la rente, lequel est calculé à partir de son taux d'incapacité et du montant de son salaire antérieur) et les rentes de survivants (lorsque l'accident du travail ou la maladie professionnelle entraîne le décès de la victime, certains ayants droit peuvent prétendre à une rente).



Ce qu'il faut retenir de l'année 2021

En 2021, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, au titre des rentes d'AT-MP, **140,37 millions d'euros** imputés à plus de **38 000** droits ouverts.

En valeur, ce chiffre constitue une baisse de **4%** en comparaison de l'exercice précédent. Plus en détails, les rentes servies dans la zone de l'UE-EEE-Suisse ont baissé de 2% de même que celles en dehors de cette zone de 6%.

L'Algérie explique de façon prépondérante cette tendance baissière et l'Italie, le Maroc et l'Espagne de manière un peu plus marginale. Le Royaume-Uni et le Mali, notamment, participent à freiner très légèrement cette baisse.

Il convient par ailleurs de noter que le top 5 des pays de résidence équivaut à plus de 80% des paiements réalisés par la France à l'étranger (le Portugal et l'Algérie recevant à eux seuls plus de la moitié de ces paiements de rentes AT-MP).

Enfin, les rentes servies au titre d'un droit propre représentent 62% des paiements français à l'étranger, avec toutefois des disparités importantes selon la zone de résidence de l'assuré (68% des paiements relèvent d'un droit propre dans la zone de l'UE-EEE-Suisse contre seulement 54% en dehors de cette zone).

- Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni
- Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale
- Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France



BON À SAVOIR

Selon les séquelles de la victime d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, un taux d'incapacité permanente sera défini (voir infra) pour l'ouverture d'un droit à des indemnités dont le montant sera fonction de la gravité de la maladie ou de l'accident de l'assuré. Cependant, il existe une spécificité propre aux rentes d'AT-MP : les montants versés au titre d'un droit propre sont en moyenne largement inférieurs à ceux versés au titre d'un droit dérivé (2 610 euros contre 11 150 euros en 2021).

Cette disparité tient au fait que l'ayant droit d'un salarié décédé à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle perçoit une rente équivalente à 40% du salaire annuel du défunt (voire 60% en remplissant certaines conditions), pourcentage qui peut monter jusqu'à 80% lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, alors que le titulaire d'un droit propre se voit attribuer un montant basé sur le salaire des douze derniers mois et qui varie suivant le taux d'IPP (incapacité permanente partielle) :

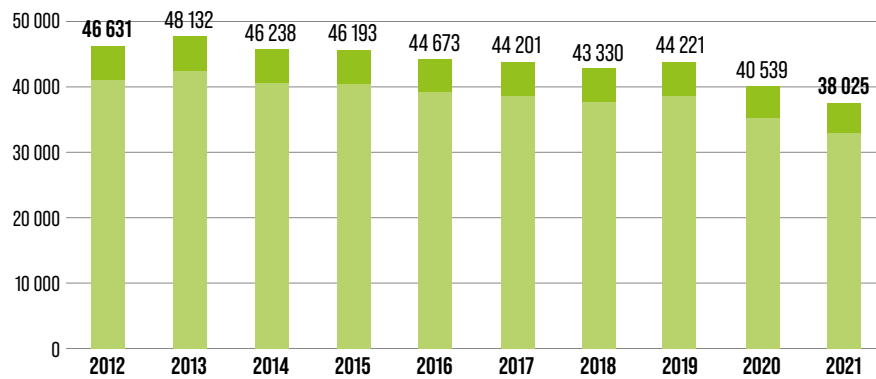
- **entre 1% et 9% d'IPP** : versement d'un capital compris entre 419 et 4 189 euros ;
- **plus de 10% d'IPP** : versement d'une rente viagère jusqu'au décès du rentier dont le montant est calculé sur la base du salaire annuel multiplié par le taux d'incapacité. Ce taux est déterminé en le réduisant de moitié pour la partie du taux d'IPP inférieure à 50% et en l'augmentant de moitié pour la partie du taux supérieure à 50%.

Exemple : si le taux d'IPP est fixé à 75%, le taux d'incapacité retenu pour la rente sera de : 50%/2 + 25% x 1.5 soit 62.5%

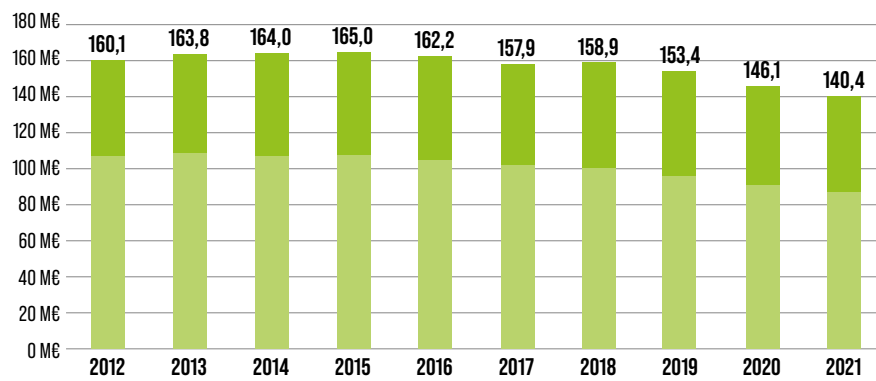
Les rentes d'AT-MP versées aux assurés qui résident à l'étranger

Historique sur 10 ans

-18% en nombre sur la décennie



-12% en montant sur la décennie



Ce qu'il faut retenir de la décennie

A la lecture des deux graphiques ci-contre, on constate que les rentes d'AT-MP versées aux assurés résidant à l'étranger ont amorcé un déclin au cours de la décennie. Cette évolution baissière ne s'est plus démentie jusqu'en 2021, soit sur dix ans : -18% en volume et -12% en valeur.

La baisse moins prononcée des montants a été affectée par les revalorisations successives du montant des rentes versées.

Pour mieux comprendre ces évolutions

Pays de résidence du rentier :

ce sont principalement les rentes exportées en direction de l'Algérie, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et le Maroc qui expliquent cette tendance baissière, soit en cumulé pour ces cinq pays sur dix ans : -8 550 rentes et -21,65 millions d'euros.

Les rentes vers le Royaume-Uni, Israël, la Pologne, la Suisse et les États-Unis infléchissent très légèrement cette tendance, soit en cumulé pour ces cinq pays sur dix ans : +430 rentes et +1,80 million d'euros.

D'une manière plus générale, la baisse des rentes d'AT-MP apparaît comme très homogène géographiquement. Elle atteint -18% en volume et -13% en valeur dans la zone de l'UE-EEE-Suisse et -19% en volume et -11% en valeur en dehors de cette zone.

Droit du rentier :

ce sont les droits propres exportés, de manière quasi exclusive, qui expliquent cette tendance baissière dans la mesure où ceux-ci ont reculé de 20% en volume et de 19% en valeur, ce qui équivaut sur la décennie à -8 400 rentes et -19,98 millions d'euros.

En revanche, les droits dérivés exportés (rentes de survivants) ont quasiment stagné durant la même période, avec des évolutions de -5% en volume et +1% en valeur, ce qui équivaut à -240 rentes et +300 000 euros.

Type de droit
■ Rente de victime
■ Rente de survivant

LES PENSIONS D'INVALIDITÉ VERSÉES AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 25 premiers pays de résidence

Rang	Pays de résidence	Zones de résidence	Pension d'invalidité ^①		Pension de survivant invalide ^①		TOTAL			
			Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Montant (€)	Nombre*	Variation 2021/2020	Montant (€)	Variation 2021/2020
1	Portugal	🇵🇹	1 258	7 444 442	17	148 859	1 275	↘	7 593 301	↗
2	Espagne	🇪🇸	889	4 058 228	12	103 542	901	↗	4 161 769	↗
3	Belgique	🇧🇪	687	5 015 401	19	239 910	706	↗	5 255 311	↗
4	Allemagne	🇩🇪	686	1 795 717	3	27 748	689	↘	1 823 465	↗
5	Suisse	🇨🇭	457	1 705 551	6	44 479	463	↗	1 750 030	↘
6	Luxembourg	🇱🇺	159	664 985	0	0	159	↗	664 985	↗
7	Italie	🇮🇹	148	815 879	8	54 478	156	↘	870 357	↘
8	Algérie	🇩🇿	22	184 119	102	398 371	124	↘	582 490	↘
9	Maroc	🇲🇦	88	634 034	34	156 775	122	↘	790 809	↘
10	Pologne	🇵🇱	89	468 304	5	44 506	94	↗	512 811	↗
11	Canada	🇨🇦	58	381 889	2	35 500	60	↗	417 389	↗
12	Turquie	🇹🇷	48	338 362	4	12 611	52	↗	350 972	↗
13	Pays-Bas	🇳🇱	48	149 517	4	26 430	52	↗	175 947	↘
14	Israël	🇮🇱	44	485 833	2	3 819	46	↘	489 652	↗
15	Sénégal	🇸🇳	27	132 918	19	158 418	46	↗	291 336	↗
16	Royaume-Uni	🇬🇧	41	331 253	3	13 678	44	↘	344 931	↗
17	Tunisie	🇹🇳	33	241 560	7	53 850	40	↘	295 410	↘
18	Autriche	🇦🇹	37	109 519	1	7 006	38	↘	116 525	↘
19	Madagascar	🇲🇩	23	240 875	5	36 001	28	↗	276 876	↗
20	États-Unis	🇺🇸	25	199 180	3	18 818	28	→	217 999	↘
21	Thaïlande	🇹🇭	27	317 841	0	0	27	↘	317 841	↘
22	Suède	🇸🇪	21	79 543	0	0	21	→	79 543	↘
23	Roumanie	🇷🇴	19	183 999	0	0	19	↗	183 999	↗
24	Brésil	🇧🇷	17	138 182	0	0	17	↗	138 182	↗
25	Grèce	🇬🇷	17	110 533	0	0	17	↗	110 533	↗
	Autres pays de résidence	🇪🇺🇨🇭🇩🇪🇮🇹🇵🇱🇨🇦🇹🇷🇳🇱🇮🇱🇸🇳🇬🇧	253	1 746 863	14	111 165	267	↗	1 858 028	↗
	Pays non distingués	🇪🇺	86	475 223	0	0	86	↘	475 223	↘
	Sous-total	🇪🇺	4 672	23 558 450	82	761 982	4 754	↗	24 320 432	↗
	Sous-total	🇪🇺	448	3 498 935	183	897 693	631	↘	4 396 628	↘
	Sous-total	🇪🇺	187	1 392 366	5	36 288	192	↘	1 428 654	↘
	Total 2021		5 307	28 449 751	270	1 695 962	5 577		30 145 714	
	Total 2020		5 314	27 097 389	307	1 600 036	5 621		28 697 425	
	% d'évolution		-0,1%	5,0%	-12,1%	6,0%	-0,8%		5,0%	

La pension d'invalidité vise à compenser la diminution de salaire résultant de la perte d'au moins deux tiers de la capacité de travail ou de gains, due à la maladie ou à un accident non professionnel. On distingue les pensions d'invalidité (pensions versées directement aux assurés invalides n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite) et les pensions de survivants invalides (après le décès du bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite, le conjoint survivant, s'il a atteint les conditions d'âge et s'il est invalide lui-même, peut prétendre au bénéfice d'une pension).



Ce qu'il faut retenir de l'année 2021

En 2021, la sécurité sociale française a versé à ses assurés qui résident à l'étranger, au titre des pensions d'invalidité, **30,15 millions d'euros**, imputés à plus de **5 500** droits ouverts.

En valeur, ce chiffre constitue une hausse de 5% en comparaison de l'exercice précédent. Plus en détail, les pensions servies dans la zone de l'UE-EEE-Suisse ont augmenté de 8% et celles en dehors de cette zone ont reculé de 5%.

La Belgique explique de façon prépondérante cette tendance haussière, l'Espagne et le Portugal plus marginalement. La Suisse, l'Algérie et le Maroc participent à freiner cette évolution.

Il convient par ailleurs de noter que le top 5 des pays de résidence équivaut à près de 70% des paiements réalisés par la France à l'étranger.

L'Algérie et le Maroc, respectivement premier et quatrième pays de résidence pour les titulaires d'une pension de vieillesse, n'occupent ici que les huitième et neuvième rangs. Leurs résidents affiliés à un régime français, issus très majoritairement de l'émigration des années soixante et soixante-dix, ont en effet un âge moyen élevé, très souvent supérieur à 62 ans, âge à partir duquel la pension d'invalidité est remplacée par une pension de vieillesse pour inaptitude au travail.

Enfin, les pensions servies au titre d'un droit propre représentent 94% des paiements français à l'étranger.

Une spécificité propre à l'Algérie et au Sénégal est toutefois à souligner dans la mesure où leurs droits dérivés représentent respectivement 68% et 54% des paiements exportés.

🇪🇺 Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni

🇪🇺 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale

🇫🇷 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

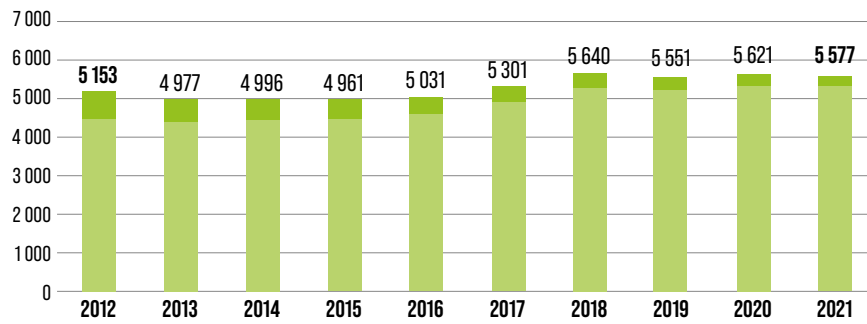
*Pour plus de précisions, voir avant-propos de ce chapitre.

📖 Glossaire et sources page 86 et suivantes

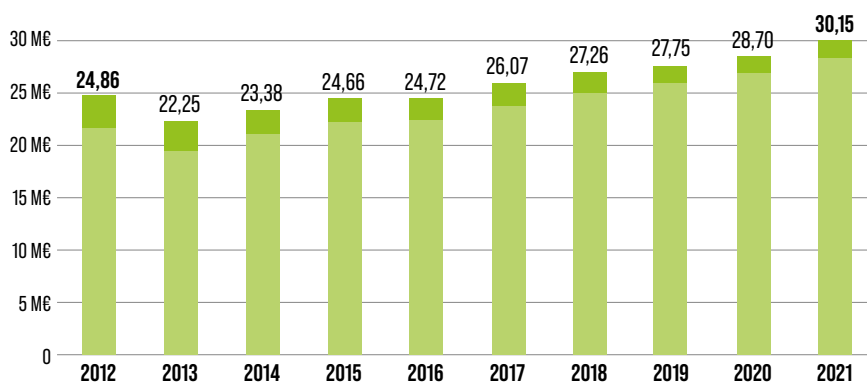
Les pensions d'invalidité versées aux assurés qui résident à l'étranger

Historique sur 10 ans

+8% en nombre sur la décennie



+21% en montant sur la décennie



Type de droit
 ■ Pension d'invalidité
 ■ Pension de survivant invalide



Ce qu'il faut retenir de la décennie

Au cours de la décennie affichée, les pensions d'invalidité versées aux assurés résidant à l'étranger ont connu une hausse quasi continue, plus particulièrement marquée au niveau des montants : soit +8% en volume et +21% en valeur.

La seconde évolution a été affectée par les revalorisations successives du montant des pensions versées.

Pour mieux comprendre ces évolutions

Pays de résidence du pensionné :

Ce sont principalement les pensions exportées en direction de la Belgique, l'Espagne et la Suisse qui expliquent cette tendance haussière, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : +1 043 pensions et +5,20 millions d'euros.

Les pensions vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie minorent cette hausse, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : -558 pensions et -2,67 millions d'euros.

D'une manière plus générale, la hausse des pensions d'invalidité est adossée à celles qui sont versées dans la zone UE-EEE-Suisse (+803 pensions et +6,67 millions d'euros) et infléchi par celles versées en dehors de cette zone (-379 pensions et -1,39 million d'euros).

Droit du pensionné :

En matière de droit du pensionné, comme avec le lieu de résidence du pensionné, deux tendances opposées sont à souligner avec, d'un côté, les droits propres qui augmentent fortement, ce qui équivaut sur la décennie à des hausses de 19% en volume et de 31% en valeur et d'un autre côté, les droits dérivés qui reculent sur la même période, en volume et en valeur, à hauteur respectivement de 60% et 45%.

La part des droits dérivés (pension de réversion) se réduit ainsi sans interruption, passant de 13% en 2012 à 5% en 2021 du stock des pensions payées par la France à l'étranger (en volume et en valeur).

Les pensions vers l'Algérie, le Maroc et la Tunisie expliquent quasi exclusivement le recul des droits dérivés, soit en cumulé pour ces trois pays sur dix ans : -401 pensions et -609 000 euros. Les pensions exportées en premier lieu vers la Belgique, l'Espagne et la Suisse, illustrent quant à elles le dynamisme observé sur les droits propres.

Ces évolutions contraires, que ce soit pour la zone de résidence ou le droit du pensionné, apportent ainsi un éclairage intéressant sur la transformation progressive de l'immigration du travail en France au cours des dernières décennies, laquelle est désormais davantage portée par les flux d'origine européenne, avec le développement notamment du travail transfrontalier, que par les flux plus anciens en provenance d'Afrique.

LES CAPITAUX DÉCÈS VERSÉS AUX ASSURÉS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER

Focus sur les 20 premiers pays de résidence

Rang	Pays de résidence	Zones de résidence	Capital décès ¹			
			Nombre*	Variation 2021/2020	Montant (€)	Variation 2021/2020
1	Portugal	🇵🇹	48	↗	136 507	↗
2	Algérie	🇩🇿	40	↗	104 559	↗
3	Allemagne	🇩🇪	25	↗	51 849	↗
4	Belgique	🇧🇪	22	↗	62 073	↘
5	Maroc	🇲🇦	21	↗	60 756	↘
6	Espagne	🇪🇸	14	↗	32 170	↘
7	Sénégal	🇸🇳	12	↗	31 197	↗
8	Mali	🇲🇱	11	→	33 541	↘
9	Tunisie	🇹🇺	10	↘	31 775	↗
10	Pologne	🇵🇱	9	↗	24 303	↘
11	Italie	🇮🇹	9	↘	20 381	↘
12	Suisse	🇨🇭	7	↘	14 386	↘
13	États-Unis	🇺🇸	6	↗	9 896	↗
14	Royaume-Uni	🇬🇧	5	↘	11 078	↘
15	Côte d'Ivoire	🇨🇮	5	↗	7 812	↗
16	Luxembourg	🇱🇺	4	↗	16 047	↗
17	Madagascar	🇲🇩	4	↗	15 137	↗
18	Serbie	🇷🇸	4	↗	13 892	↗
19	Canada	🇨🇦	3	↘	6 950	↘
20	Roumanie	🇷🇴	3	↘	6 948	↘
	Autres pays de résidence	🇷🇺 🇸🇪 🇸🇮	28	↗	79 564	↗
Total 2021			290		770 821	
Total 2020			224		652 131	
% d'évolution			29,5%		18,2%	

*Pour plus de précisions, voir avant-propos

- 🇪🇺 Pays qui appliquent les règlements européens de coordination + Royaume-Uni
- 🇫🇷 Pays liés à la France par des accords bilatéraux de sécurité sociale
- 🇷🇺 🇸🇪 🇸🇮 Pays sans accords bilatéraux de sécurité sociale avec la France

Les capitaux décès sont des prestations en espèces d'assurance décès versées sous forme d'indemnité, aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective totale et permanente de l'assuré, avec un ordre de priorité, à condition que la personne décédée n'ait pas liquidé sa retraite.

Le capital décès n'est pas attribué de façon automatique ; il l'est seulement si le ou les bénéficiaires éventuels en font la demande. Les bénéficiaires prioritaires disposent d'un mois à compter de la date du décès pour faire valoir leur droit de priorité. Passé ce délai, ce droit de priorité est perdu et la demande peut se faire dans un délai de deux ans à compter de la date du décès, au même titre que les bénéficiaires non prioritaires.

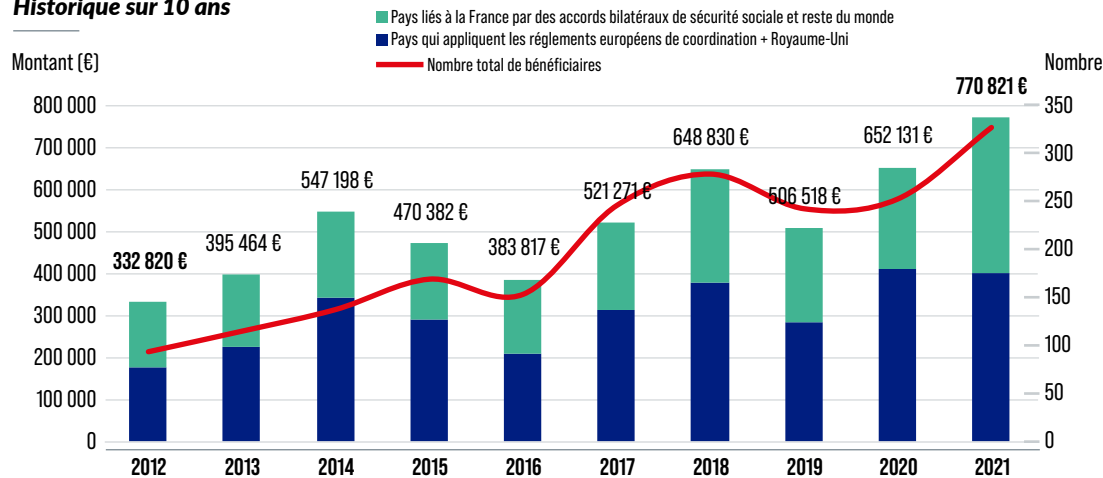


Ce qu'il faut retenir de l'année 2020

En 2021, la sécurité sociale française a versé aux ayants droit de ses assurés décédés qui résident à l'étranger plus de 770 000 euros, soit des hausses en volume (nombre) et en valeur (montant) de +29,5% et +18,2% par rapport à l'exercice 2020.

Les cinq principaux pays de résidence représentent, en valeur, 70% des capitaux décès versés par la France à l'étranger.

Historique sur 10 ans



Sur la période 2012-2021, les versements de capitaux décès à l'étranger ont progressé de manière dynamique, mais non linéaire, soit sur dix ans +250% en volume et +130% en valeur.

Les versements dans les pays de résidence de l'UE-EEE-Suisse ont toujours été majoritaires, oscillant entre 52% et 62% du montant total attribué par la France.

L'évolution irrégulière des versements des capitaux décès est fortement liée à la nature même de la prestation et à ses modalités d'attribution.